



TERNAY



MunicipiPRESSE info ®

www.ternay.fr



N°166 – 8 décembre 2016



ACCUEILS PÉRISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES

Dans le cadre de l'organisation municipale au 1^{er} janvier 2017 des accueils périscolaires et extrascolaires des enfants, nous vous demandons de bien vouloir vous rendre en Mairie du 15 décembre au 28 décembre 2016 pour procéder à l'inscription de votre enfant :

- à l'accueil périscolaire du matin et du soir ;
- à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi.

Une permanence spéciale sera assurée le samedi 17 décembre 2016 de 9h00 à 11h30.

Le document d'inscription sera téléchargeable sur le site www.ternay.fr à compter du 12 décembre 2016.

INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter aux présidentielles et aux législatives en 2017, la date limite des inscriptions aux listes électorales est le samedi 31 décembre 2016 avant midi.

Pièces à fournir et à déposer en Mairie : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ; un justificatif de domicile de moins de 3 mois, établi à votre nom et prénom, prouvant que vous êtes domicilié dans la commune (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe, de portable, ou d'internet).

Les personnes domiciliées chez un parent ou un tiers sont invitées à se renseigner en Mairie.

De plus, les personnes qui ont changé de domicile à l'intérieur de la commune doivent également signaler leur nouvelle adresse en Mairie.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RESTAURATION DU PRIEURÉ

Présentation du projet de restauration du Prieuré Saint Pierre jeudi 5 janvier 2017 à 19h00 au Foyer Rural, rue de la Forge, en présence de Didier REPELLIN, architecte en chef des Monuments Historiques et la Fondation du Patrimoine.

COMMUNIQUÉ - LA POSTE

Dans l'attente de la réfection du bureau de La Poste. Cette dernière a proposé à la commune de mettre en place, en partenariat avec l'enseigne « Proxi – Libre service Luga », au centre commercial « Les Pierres » une continuité des services postaux durant les travaux.

A partir de début décembre, les habitants pourront retrouver au sein de ce commerce : retrait des lettres recommandées, colis et achat de carnets de timbres.

A partir de début janvier, en plus : achat d'enveloppes et de « Prêt-à-Poster », emballages Colissimo, affranchissement et expédition de lettres, colis et recommandés, et dépôt des envois postaux, recommandés compris.

La Poste souhaite remercier l'engagement de Monsieur et Madame Hsain, et reste par ailleurs à l'écoute de ses clients.

PROXI : ouvert les lundis et dimanches de 7h30 à 13h ; et du mardi au samedi de 7h30 à 12h30 et de 15h15 à 19h45.

PERMANENCE ETAT CIVIL

Les prochaines permanences Etat Civil du samedi (9h00 à 12h00) se tiendront les 10, 17 et 31 décembre 2016.

PASSEPORT

Depuis le 31 mars 2009, les passeports de type biométrique sont les seuls à être délivrés. Ternay n'a pas l'habilitation nécessaire pour ces passeports. Les mairies les plus proches pour effectuer cette démarche sont : Oullins, Saint Genis Laval, Mornant, Vénissieux, Saint-Priest et Vienne.

Il est possible de pré-remplir son dossier en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr>

ASSOCIATIONS CARITATIVES

Pour venir en aide aux personnes et/ou aux familles en difficulté, même passagère, vous pouvez faire un don et soutenir les actions des associations caritatives :

- Secours Populaire : Monsieur Faubladier au 06.07.14.11.07.

- Secours Catholique Val d'Ozon : Madame Anne Wierre au 04.72.24.86.02.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunis en séance ordinaire le mardi 29 novembre 2016, les élus du Conseil Municipal ont :

- VOTÉ les tarifs de l'accueil périscolaire et extrascolaire, appliqués au 1er janvier 2017 :

- TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE (matin et soir) :

Quotient familial	7h30 / 8h30	16h30/17h45	16h30/18h30
0 à 650 €	2,60 €	3,10 €	4,25 €
Supérieur à 650 €	2,70 €	3,20 €	4,35 €

- TARIFS CENTRE DE LOISIRS :

	Quotient familial	1er enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	PAI (*)	Ados 12/17 ans (sans repas ni goûters)
Prix du Mercredi après-midi avec repas et goûters	0 à 300 €	5,00 €			Réduction de 1,50 €	8,00 €
	301 à 500 €	6,00 €				
	501 à 650 €	8,00 €				
	Supérieur à 650 €	10,00 €				
	Extérieurs (1)	18,00 €				10,00 €
Prix à la journée de vacances scolaires avec repas et goûters	0 à 300 €	10,50 €	10,00 €	9,50 €	Réduction de 1,50 €	8,00 €
	301 à 500 €	13,00 €	12,50 €	12,00 €		
	501 à 650 €	15,00 €	14,50 €	14,00 €		
	Supérieur à 650 €	17,00 €	16,50 €	16,00 €		
	Extérieurs (2)	22,40 €	21,90 €	21,40 €		10,00 €

(*) PAI : Projet d'Accueil Individualisé : s'il s'agit d'un PAI lié à une allergie alimentaire, les parents fournissent un panier repas.

(1) Extérieurs mercredi : concernent les enfants scolarisés à Ternay justifiant d'une dérogation scolaire dûment formalisée

(2) Extérieurs vacances scolaires : concernent les enfants justifiant d'un lien de parenté et/ou familial en filiation directe sur le territoire communal sur présentation de justificatifs.

- ONT APPROUVÉ à l'unanimité l'achat d'une maison au 6 de la place de l'Eglise. Cette maison représente un intérêt patrimonial et rentre dans le projet global de rénovation du Prieuré St Pierre.

Le bureau municipal